

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 MARS 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame PARIS (à Monsieur FORTIN), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur le Maire), Madame COULET (à Monsieur GRANJU), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur GUERRY (à Monsieur CHRISTIN), Monsieur MARINO-MORABITO (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame BRISSEZ, Madame ARENA, Madame PONCET

Monsieur RICHER est désigné secrétaire de séance.

2023.02.13 ORGANISATION D'UNE TOMBOLA SUR LE MARCHÉ D'AMBÉRIEU EN BUGEY

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 6.4 - Autres actes réglementaires

La Ville d'Ambérieu en Bugey souhaite soutenir et redynamiser les marchés forains de la commune en partenariat avec les commerçants.

Une redevance animation de 1 € par marché est versée par tous les commerçants abonnés et/ou passagers. Celle-ci a été votée par une délibération en date du 24 février 2023. Cette somme est collectée dans le but d'organiser des animations, sur le marché, tout au long de l'année.

Fort du succès rencontré l'an dernier, il est proposé de reconduire une tombola sous forme de jeu gratuit ouvert à tous les clients. Elle se déroulera du 17 mai 2023 au 31 mai 2023.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu le 3 juin 2023 et la remise des lots s'effectuera les 7 et 10 juin 2023 sur le marché.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230331-DEL_2023_02_13-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Les lots de la tombola seront financés par le biais de la redevance.

L'objectif de cette opération est d'accompagner les commerçants dans une dynamique créant ainsi les conditions d'un retour et d'une fidélisation des usagers du marché.

Le règlement ainsi que le détail des lots proposés se trouvent en annexe de la présente délibération.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **28 mars 2023**, a émis un **avis favorable**.

La Commission **extra-municipale des marchés**, lors de sa séance en date du **29 mars 2023**, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

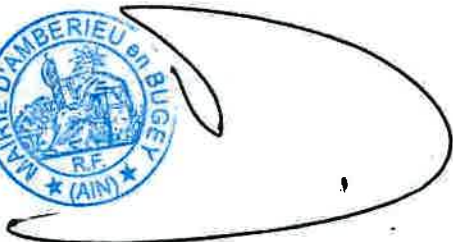
1. **D'APPROUVER** l'organisation d'une tombola et le règlement ci-joint ;
2. **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

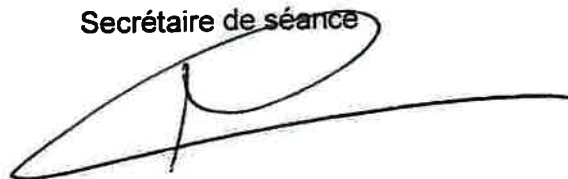
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 07 avril 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey




A large, stylized black ink signature of Daniel Fabre, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGEY', 'R.F.', and '(AIN)'.

Alain RICHER
Secrétaire de séance



A large, stylized black ink signature of Alain Richer, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGEY', 'R.F.', and '(AIN)'.



A large, stylized black ink signature of Daniel Fabre, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGEY', 'R.F.', and '(AIN)'.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230331-DEL_2023_02_13-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023